

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Prilly, le 10 septembre 2020

L'assemblée du Conseil intercommunal de l'ARASPE est convoquée

Mercredi 30 septembre 2020 à 19 heures

à Daillens, Grande salle, rue Jean-Villars-Gilles

L'ordre du jour est le suivant :

1. Opérations préliminaires : contrôle des présences (appel), ordre du jour
2. Procès-verbal de l'assemblée du Conseil Intercommunal du 4 décembre 2019
3. Assermentation(s)
4. Election Président, Vice-président, scrutateurs, scrutateurs suppléants
5. Désignation de la Commission de gestion
6. Communication du Bureau
7. Communication du Comité de Direction
8. Préavis 1-2020 sur les comptes 2019
9. Rapport annuel 2019
10. Préavis 2-2020 sur le budget 2021
11. Motion(s), postulat(s), interpellation(s)
12. Questions et divers
13. Communications de la Direction
14. Discussion générale

Au nom du Conseil intercommunal

La Présidente :


Corinne von Känel Miranda

La Secrétaire :


Laurence Bastide

Association Régionale de l'Action Sociale Prilly-Echallens